

## **Espagne : 8 ans de prison requis pour avoir recruté de faux musiciens marocains**

01/07/2009

L'accusé sera jugé pour crimes contre les droits des citoyens étrangers. Selon une lettre du Procureur de la République, le président de l'Union Musicale a délivré ces faux documents au cours de l'année 2004-2005. L'homme en question avait émis des offres d'emploi de musiciens. Il simulait des contrats de travail de musiciens folkloriques marocains alors que les candidats n'avaient aucune compétence dans ce domaine.

Soixante demandes au total ont été faites. Huit ont été acceptées, et d'autres étaient en cours de régularisation lorsque la fraude a été découverte. Le procureur soutient que les informations données pour la demande de titre de séjour et de permis de travail concernant ces soi-disants musiciens étaient fausses. En outre, il a ajouté qu'il n'existe aucune preuve que des contrats ont été réellement remplis et que rien ne prouve la légalité de ces documents. Les faux musiciens qui avaient été régularisés n'étaient pas déclarés à la sécurité sociale et l'entreprise n'a jamais été enregistrée.

Les deux Marocains régularisés en avril 2005, courent le risque d'être poursuivis en justice. Le parquet demande au sous gouvernement de révoquer leur permis de séjour.

Rachid Nahli  
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=3311>